



**BERNAY**  
LA VILLE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 11 mai 2022

Délibération n°39-2022  
Rapporteur : Mickael PEREIRA

**Votants pour : 30**  
**Votants contre : 0**  
**Abstentions : 0**

L'an deux-mille-vingt-deux, le onze mai, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Laure BONMARTEL, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DITTSCH, Simon JARAIE, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Claudine HEUDE à Thierry JOSSE, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, François VANFLETEREN à Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER

Absent : Guillaume WIENER, Pierre JALET, Jocelyn COUASNON

Date de la convocation : 05 mai 2022

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA:

### Objet :

## ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

### Exposé des motifs :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs au regard de la réalité des effectifs, et compte tenu de la réorganisation des services, il convient de créer et de supprimer les emplois permanents suivants :

**1/** Création d'un emploi permanent appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à temps complet afin d'exercer les missions de responsable du patrimoine voirie, réseaux divers et propreté urbaine. Le responsable sera rattaché à la direction du développement durable et du territoire et assurera les tâches suivantes :

- Coordonner l'ensemble des travaux, de restauration et de maintenance du patrimoine routier de la ville soit par les services en régie, soit par le concours de prestataires et entreprises de travaux en relation avec l'intercom Bernay Terres de Normandie
- Participer à la conduite des projets d'aménagements urbains en lien avec le directeur de pôle
- Organiser, planifier et coordonner les missions des équipes voirie et propreté urbaine en régie (14 agents) dans le respect des règles de l'art, des réglementations techniques et dans un objectif d'optimisation (organisation du travail, directives, entretiens annuels, gestion de la polyvalence, gestion du matériel, des fournitures et des stocks ...)
- Préparer et suivre l'exécution du budget du service

**2/** Création d'un emploi permanent appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à temps complet afin d'exercer les missions de responsable eau potable/animateur du bassin d'alimentation du captage/gestion des eaux pluviales. Le responsable sera rattaché à la direction du développement durable et du territoire et assurera les tâches suivantes :

- Animer une opération d'amélioration de la qualité des eaux souterraines à l'échelle du bassin d'alimentation de captage des Bruyères

- Suivre le marché d'exploitation de l'usine d'ultrafiltration
- Elaborer les PPI pour les travaux du réseau d'eau potable et de la défense incendie pour une amélioration du rendement du réseau, en accord avec le service voirie et réseaux
- Suivre l'étude sécurisation de l'alimentation en eau potable et mise en œuvre du plan d'actions proposé,
- Mettre en œuvre le schéma de gestion des eaux pluviales (conventions de rejets avec les entreprises, gestion du réseau).

**3/** Création d'un emploi permanent appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet afin d'exercer les missions de technicien informatique support niveau 2. Il sera rattaché à la direction des systèmes d'informations et assurera les tâches suivantes :

- Assurer la gestion courante de l'exploitation du parc informatique dans le respect des plannings et de la qualité attendue.
- Gérer des tickets d'incidents d'exploitation et de demandes d'assistance.
- Assurer le maintien en condition opérationnel des infrastructures systèmes et réseaux.
- Administrer et surveiller le fonctionnement des équipements informatiques physiques et logiques des systèmes d'informations, dans le cadre des normes, méthodes d'exploitation et de sécurité.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront aux cadres d'emplois concernés.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires pour les deux premiers postes, les emplois pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, un niveau Bac +5 ou équivalent sera demandé. En ce qui concerne le troisième poste, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, un niveau Bac +3 ou équivalent sera demandé.

Les autres créations de poste concernent la stagiairisation d'un contrat aidé (en qualité d'adjoint administratif), des avancements de grade et une nomination à un concours.

Les suppressions de postes concernent des postes non pourvus.

Les impacts sur les effectifs budgétaires sont les suivants :

Grade	Nombre	
<b>Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle</b>	+1	Nomination concours
<b>Assistant socio-éducatif</b>	-1	Poste non pourvu suite nomination concours
<b>Rédacteur</b>	+1	Nomination concours
<b>Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	-1	Poste non pourvu
<b>Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	-3	Poste non pourvu
<b>Adjoint administratif</b>	-2	Postes non pourvu suite avancement de grade + nomination concours
<b>Adjoint administratif</b>	+1	Stagiairisation contrat aidé
<b>Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	+2	Avancements de grade
<b>Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	-1	Transfert Intercom
<b>Adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	-1	Poste non pourvu
<b>Adjoint du patrimoine</b>	-1	Poste non pourvu
<b>Adjoint du patrimoine 32/35</b>	-1	Mise en disponibilité
<b>Ingénieur</b>	+2	Deux recrutements
<b>Technicien territorial</b>	+1	Un recrutement
<b>Adjoint technique</b>	-7	Postes non pourvus
<b>Adjoint technique 30/35</b>	-1	Poste non pourvu

Pour information en application du Décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux les auxiliaires de puériculture sont désormais reclassés en catégorie B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ce reclassement ayant un fondement réglementaire, il modifie implicitement le tableau des effectifs mais il n'y a pas lieu de créer de nouveaux postes.

Il est proposé aux membres du conseil municipal, d'actualiser le tableau des effectifs.

-----

**Délibération :**

Vu le code général de la Fonction Publique

Vu l'avis favorable des membres du comité technique réunis le 5 mai 2022

Vu le tableau des effectifs

Vu l'avis favorable des membres de la commission « Finances, Economie, Administration générale » du 9 mai 2022

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

- **D'ACTUALISER** le tableau des effectifs de la manière suivante :

Grade	Nombre	
<b>Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle</b>	+1	Nomination concours
<b>Assistant socio-éducatif</b>	-1	Poste non pourvu suite nomination concours
<b>Rédacteur</b>	+1	Nomination concours
<b>Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	-1	Poste non pourvu
<b>Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	-3	Poste non pourvu
<b>Adjoint administratif</b>	-2	Postes non pourvu suite avancement de grade + nomination concours
<b>Adjoint administratif</b>	+1	Stagiairisation contrat aidé
<b>Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	+2	Avancements de grade
<b>Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	-1	Transfert Intercom
<b>Adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	-1	Poste non pourvu
<b>Adjoint du patrimoine</b>	-1	Poste non pourvu
<b>Adjoint du patrimoine 32/35</b>	-1	Mise en disponibilité
<b>Ingénieur</b>	+2	Deux recrutements
<b>Technicien territorial</b>	+1	Un recrutement
<b>Adjoint technique</b>	-7	Postes non pourvus
<b>Adjoint technique 30/35</b>	-1	Poste non pourvu

Les créations d'emploi concernent les postes suivants:

- Un **emploi permanent** appartenant au **cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à temps complet** afin d'exercer les missions de responsable du patrimoine voirie, réseaux divers et propreté urbaine
- Un **emploi permanent** appartenant au **cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à temps complet** afin d'exercer les missions de responsable eau potable/animateur du bassin d'alimentation du captage/gestion des eaux pluviales
- Un **emploi permanent** appartenant au **cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet** afin d'exercer les missions de technicien informatique support niveau 2
- **D'INDIQUER** que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné ; qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires pour les deux premiers postes, les emplois pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public disposant d'un

diplôme minimum de Bac+5 ou équivalent. En ce qui concerne le troisième poste, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, un niveau Bac +3 ou équivalent sera demandé. Dans ce cas, la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut en fonction de l'expérience professionnelle antérieure et du profil de l'agent contractuel.

- **DE PRECISER** que les autres créations de poste concernent la stagiairisation d'un contrat aidé (en qualité d'adjoint administratif), des avancements de grade et une nomination à un concours.

Pour copie certifiée conforme